FICHE DE POSTE N°03 - STA-CIMA (50%) MCFA 8-a

ensa paris la villette

HESAM UNIVERSITÉ

2022-09

Intitulé du poste : ***Maître de Conférence Associé des ENSA*** ***Groupe de disciplines :*** **STA** ***Disciplines :STA CIMA***	Catégorie statutaire : **A** Corps : **Maître de Conférence Associé des ENSA (MCFA)** Temps: **Mi-temps (160h)** **1 an**

Domaine(s) Fonctionnel(s) : ***Enseignement supérieur***

Emploi(s) Type : ***Enseignant théoricien du supérieur DDAO - RCH03B***
Ou ***Enseignant praticien du supérieur DDAO - RCH03A***

Adresse administrative et géographique de l'affectation :
École nationale supérieure d'architecture de Paris- la Villette
Adresse : **144, avenue de Flandre - 75019 Paris**

Missions et activités principales

Groupe de Disciplines : STA Sciences et Techniques pour l'Architecture
Discipline : CIMA Construction, Ingénierie, Maîtrise des ambiances

Il s'agit d'un enseignement dans le champ de la construction et des ambiances, en lien avec les enjeux environnementaux.
L'enseignant(e) recruté(e) devra renforcer l'offre pédagogique de l'école dans ce domaine, notamment sur les questions de mise en œuvre de matériaux et procédés vertueux (est attendue une proposition d'enseignement spécialisé théorique et/ou pratique, en fonction des compétences spécifiques du candidat).

Charges pédagogiques :
L'enseignant(e) recruté(e) aura à assurer 160 heures d'enseignement par année universitaire :

- Dans le cycle « Licence » conduisant au diplôme d'études en Architecture : 85/environ :
  - Participation aux TD de construction. S1 10h + S2 35h TD partagés + S3 18h TD d'ambiance et S4 22h TD
- Dans le cycle « Master » conduisant au diplôme d'Etat en Architecture : 69 h/an environ :
  - Cours magistraux et travaux dirigés dans les enseignements de construction de 4ème et 5ème année consacrés à des savoirs techniques articulés autour des questions environnementales à l'échelle de l'édifice (CT) : 51 h/ an environ en master 1.
  - Participation à un ou plusieurs cours transversaux (par exemple interventions dans les groupes de projet, sur les problématiques liées à la réhabilitation en licence 2). (18 h/an)
- Autres tâches et missions :
- Interventions dans une des formations post-diplôme de l'établissement
- Pratique de la recherche (scientifique ou praticienne)
- Participation à des jurys (PFE, HMNOP).
- Participation à la coordination de l'ensemble du champ disciplinaire, en cohérence avec le projet pédagogique de l'établissement.
- Participation à la vie de l'établissement

Charges scientifiques :

- Participations attendues aux activités scientifiques de l'école ;

- Tâches d'encadrement de doctorants, responsabilité d'expertise et d'évaluation, participation aux instances de l'école ;
- Perspectives d'évolution des charges scientifiques par rapport aux axes de développement de la recherche dans l'école ;

Compétences principales mises en œuvre :

Compétences techniques :

Titres ou diplômes requis :
(voir conditions de recrutement des Maîtres de Conférences Associés).

Titres, diplômes et compétences souhaités au regard du poste :
Titres ou diplômes souhaités :
Double formation ingénieur-architecte souhaitée ou architecte ou ingénieur.

Savoir-faire (expériences et compétences souhaitées)

Compétences avérées dans le domaine de la réhabilitation.
Des compétences complémentaires dans les domaines suivants seront appréciées : ingénierie environnementale, thermique.
Expérience de la maîtrise d'œuvre et/ou de l'enseignement souhaitées.
Intérêt pour les collaborations interdisciplinaires indispensable.

Expérience de la maîtrise d'œuvre et/ou de l'enseignement souhaitées.
Intérêt pour les collaborations interdisciplinaires indispensable.

Savoir-être (compétences comportementales) :

Environnement professionnel :

Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :

L'École nationale supérieure d'architecture de Paris La Villette est un établissement public à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministère de la Culture et la co-tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation.
Elle est la plus importante école d'architecture de France en nombre d'enseignants-chercheurs, en équipes de recherche ainsi qu'en termes d'effectifs étudiants (2100 étudiants inscrits en 2021/2022).
L'ENSAPLV est par ailleurs membre fondateur de la COMUE HESAM Université.
Les formations initiales proposées conduisent à la délivrance d'un diplôme d'études en architecture conférant grade de licence et d'un diplôme d'état d'architecte conférant grade de master.
L'offre de formation comprend des doubles formations d'architecte-ingénieur et d'ingénieur architecte en partenariat avec l'ESTP et l'EIVP, une ouverture à la formation à l'ergonomie par une collaboration avec le master professionnel d'Ergonomie et organisation des Espaces de travail de l'Université Paris 1 et des formations post-master (HMONP, Post-master international recherches en architecture Hesam Université, DPEA "architecture navale", DSA "Architecture et projet urbain", préparation au concours d'AUE, formation doctorale et formation continue diplômante D-PRAUG (Démarche de Programmation - Architecture, Urbanisme et Génie urbain)).
Dans le cadre d'HESAM Université, l'école développe de nouveaux cursus universitaires de types Bac+1 et Bac+3 (Bachelor).

Présentation des activités de recherche scientifique de l'école :

L'activité de recherche se structure au sein de l'école au travers de :
-Six unités de recherche,labellisées «équipe d'accueil» ou appartenant à des Unités Mixtes de Recherche du CNRS, associées, depuis 2020, au collège doctoral d'HESAM Université (École doctorale Abbé-Grégoire - ED 546) et fonctionnant à partir de dotations du ministère de la Culture et d'autres ressources sur contrats (autres ministères, collectivités locales, agences nationales de moyens, opérateurs privés...). Ces unités de recherche développent des programmes scientifiques propres, s'inscrivant dans la diversité des domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'aménagement, du paysage et des territoires.
Dans ce cadre AMP (Architecture, Milieu, Paysage) est une équipe d'accueil labellisée par HESAM Université et le GERPHAU (Philosophie, Architecture, Urbain) est une équipe d'accueil labellisée par le ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation.
Le MAP-MAACC (Modélisations pour l'Assistance à l'Activité Cognitive de la Conception) est une unité de recherche de l'UMR MAP, le LAA-LAVUE (Laboratoire Architecture Anthropologie) et le LET-LAVUE (Laboratoire Espaces Travail) sont des unités de recherche de l'UMR LAVUE et AHTTEP-AUSSER (Laboratoire Architecture Histoire Technique Territoire Patrimoine) et une unité de recherche de l'UMR AUSSER.
-trois chaires partenariales, labellisées par le ministère de la Culture et portées ou co-portées par l'ENSAPLV:- Expérimenter Faire Fabriquer et Transmettre. La Preuve par Sept et les économies circulaires de l'architecture (EFF&T);
- Nouvelles urbanités face aux risques naturels: des abris ouverts;
- Le logement demain.
Des conventions d'amorçage des trois chaires ont été signées avec le ministère de la Culture pour la période 2020-2023.
-trois réseaux scientifiques et thématiques(RST):
- RAMAU (Réseau activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme);
- LIEU (Réseau Logiques Identités Espace Urbanité);

- PhilAU (Réseau scientifique thématique Philosophie Architecture urbain).
-une offre de formation à la recherche dès le Master 1en lien avec les équipes de recherche se déployant dans le cadre de 6 domaines d'études: Arts et scénographie (AS), Concevoir et construire l'architecture :
histoire, théorie et critique (CCA), Habiter les mondes urbains (HMU), Inventer dans l'existant : héritages et mutations (IEHM), Architectures des Milieux, Territoires, Paysages : bâtir et habiter à l'ère de l'anthropocène (MTP).
-unpost-master international Recherches en architecture habilité par HESAM Université;
-des doctorants, encadrés par une douzaine d'enseignants-chercheurs HDR, dont plusieurs financés par différents organismes publics et privés (ministère de la Culture,Fondation Caisse des dépôts, contrats CIFRE de l'association nationale recherche technologie (ANRT), etc.).

Place et poids de la discipline dans l'école, modalités d'enseignement et situation de l'encadrement pédagogique de cette discipline dans l'école :

Liaisons hiérarchiques : Direction de l'école
Liaisons fonctionnelles : Direction des études

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :

Composition du dossier de candidature

Le contenu du dossier de candidature est précisé sur la plate-forme démarches simplifiées

CALENDRIER

- Date limite de réception des candidatures : **26/08/2022**
- Les candidats invités à l'entretien seront avertis par mail au plus tard le : **08/09/2022**
- Audition des candidats par la commission de recrutement prévue le : **du 12 au 14 septembre 2022**

Envois des candidatures :

Dépôt des candidatures sur la plate-forme Démarches simplifiées
Lien internet : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ensaplv-2022-09-recrutement-mcfassocies

Aucune candidature ne sera acceptée hors la plate-forme Démarches simplifiées

Date de mise à jour de la fiche de poste : juin 2022

CONDITIONS DE RECRUTEMENT DES MAÎTRES DE CONFÉRENCE ASSOCIÉS
(Décret n°2018-107 du 15 février 2018 relatif aux maîtres de conférences et professeurs associés ou invités des écoles nationales supérieures d'architecture)

PROFESSEURS ET MAÎTRES DE CONFÉRENCES ASSOCIÉS À TEMPS PLEIN
Art. 1er. – Dans les écoles nationales supérieures d'architecture, peuvent être recrutées en qualité de professeur ou de maître de conférences associé des personnalités françaises ou étrangères remplissant l'une des conditions suivantes :

1- Justifier d'une expérience professionnelle en lien avec les disciplines enseignées dans les écoles d'architecture autre qu'une activité d'enseignement, d'une durée d'au moins trois ans dans les cinq années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de maître de conférences associé et d'au moins sept ans dans les neuf années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de professeur associé ;
2- Détenir l'un des diplômes mentionnés, pour les maîtres de conférences associés, au 1° de l'article 31 du décret n° 2018-105 du 15 février 2018 susvisé portant statut particulier du corps des professeurs et du corps

des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture et, pour les professeurs associés, au 1° de l'article 48 du même décret ;

3- Détenir un diplôme universitaire, une qualification ou un titre étranger estimé équivalent par le conseil scientifique et pédagogique de l'établissement, mentionné aux articles 14 à 22 du décret n° 2018-109 du 15 février 2018 susvisé relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture et modifiant le code de l'éducation, réuni en formation restreinte, et exercer ou avoir exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche.

PROFESSEURS ET MAÎTRES DE CONFÉRENCES ASSOCIÉS À MI-TEMPS

Art. 7. – Des personnalités françaises ou étrangères peuvent être recrutées dans les écoles nationales supérieures d'architecture en qualité de professeur ou de maître de conférences associé à mi-temps, lorsqu'elles remplissent l'une des conditions fixées à l'article 1er et exercent une activité professionnelle principale hors enseignement.